

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	
ARTICLE	DESCRIPTION
☐ CHASSE D'EAU ☐ EN SURFACE	TABLEAUX DE COURANT
☐	BOÎTE DE RACCORDEMENT (12"x12"x6")
■	POSTE DE TIRAGE D'ALARME INCENDIE
⊙	DÉTECTEUR DE FUMÉE D'ALARME INCENDIE, DE MONTAGE AU PLAFOND
⊙	CLOCHE D'ALARME INCENDIE
☐ JB1	BOÎTE DE TIRAGE DE 10 PO. SUR 10 PO. SUR 3 PO., DU CÔTÉ SÉCURISÉ
☐ JB1-B	BOÎTE DE TIRAGE DE 10 PO. SUR 10 PO. SUR 3 PO., DU CÔTÉ SÉCURISÉ
☐ JB3	BOÎTE À REGROUPEMENT SIMPLE ET DE 2 PO. SUR 4 PO., DU CÔTÉ NON SÉCURISÉ
☐ JB6	BOÎTE À REGROUPEMENT SIMPLE ET DE 2 PO. SUR 4 PO., DU CÔTÉ SÉCURISÉ
⊙	MOTEUR UNIPHASÉ
⊙	CONNEXION DIRECTE
☐	DISJONCTEUR
▬▬	PLINTHE CHAUFFANTE DE L'ÉDIFICE DE BASE
⊙	GRADATEUR
⊙	ENSEIGNE DE SORTIE DE SECOURS, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN ENSEMBLE À BATTERIE(S) INTÉGRÉE(S)
⊙	PRISE DE COURANT DUPLEX 5-20R ET À CAPACITÉ DE DÉFAUT DE TERRE, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UNE BOÎTE ET UN COUVERCLE QUI SONT ÉTANCHES AUX INTÉMPÉRIES.
⊙	LAMPE D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN ENSEMBLE À BATTERIE(S) INTÉGRÉE(S)
LES SYMBOLES PRÉSENTÉS EN LÉGENDE NE SONT PAS TOUS NECESSAIREMENT UTILISÉS DANS LE PRÉSENT JEU DE DESSINS.	

**PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – DISTRIBUTION DU COURANT TEMPORAIRE**  
ÉCHELLE 1:250

**NOTES DU DESSIN :**

- 1- PRÉVOIR UN NOUVEAU MONTAGE DE TABLEAU TEMPORAIRE, AUX FINS DE RACCORDEMENT DIRECT À DES TABLEAUX DE SERVICE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES. CES TABLEAUX SE TROUVENT À L'EXTÉRIEUR, SOIT EN DESSOUS DE L'ENTRÉE DU THÉÂTRE À L'EXTÉRIEUR. PRÉVOIR UN MONTAGE TEMPORAIRE, AMÉNAGÉ AVEC CE QUI SUIT : - TABLEAU DE 600 AMPÈRES, 3 PHASES ET 4 FILS, À 18 CIRCUITS ET DE MONTAGE EN SURFACE; CE TABLEAU DEVRA ÊTRE AMÉNAGÉ AVEC UN DISJONCTEUR PRINCIPAL, UN TRANSFORMATEUR À CAPACITÉ DE RÉDUCTION D'INTENSITÉ AU BESOIN ET UNE ENCEINTE AVEC UN BOÎTIER VERROUILLABLE, LE TOUT DEVANT ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES DE L'ASSOCIATION ESA. L'ÉTIQUETTE DU TABLEAU DEVRA SE LIRE COMME SUIT : TABLEAU TEMPORAIRE T1. PRÉVOIR UN BOÎTIER ARTICULÉ ET ÉTANCHE AUX INTÉMPÉRIES, S'ASSURER QU'IL N'Y AIT AUCUN ACCÈS POSSIBLE POUR LE GRAND PUBLIC. PRÉVOIR UNE STRUCTURE, LAQUELLE SE DEVANT D'ÊTRE AMÉNAGÉE AVEC UN BALLAST CONÇU PAR DES INGÉNIEURS, AFIN DE S'ASSURER QU'IL SOIT IMPOSSIBLE DE LA RENSERER.
- 2- DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE PRISE DE COURANT 5-20R ET CONFORME AUX INDICATIONS; À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, CÂBLAGE, QUINCAILLERIE, DISPOSITIFS D'ATTACHE ET RACCORDS CONNEXES ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU NOUVEAU TABLEAU ET EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. PRÉVOIR UN NOUVEAU DISJONCTEUR DANS LE TABLEAU EXISTANT LE PLUS RAPPROCHÉ ET CE, POUR CHAQUE CIRCUIT INDICÉ. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA PRÉVOIR DES NOMENCLATURES DE TABLEAUX MISES À JOUR POUR TOUTS LES TABLEAUX AFFECTÉS PAR LA PRÉSENTE MISE À JOUR.
- 3- DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE PRISE DE COURANT 5-15R ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, CÂBLAGE, QUINCAILLERIE, DISPOSITIFS D'ATTACHE ET RACCORDS CONNEXES ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU CIRCUIT EXISTANT D'AMÉNÉE DE COURANT EN CAS D'URGENCE. PRÉVOIR DES NOMENCLATURES DE TABLEAUX MISES À JOUR POUR TOUTS LES TABLEAUX AFFECTÉS PAR CETTE NOUVELLE AMÉLIORATION.



EMPLACEMENT DU TABLEAU DE SERVICE

**PLAN CLÉ – EMPLACEMENT APPROXIMATIF DU TABLEAU DE SERVICE**

**NOTES GÉNÉRALES :**

- 1- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ EXISTANT ET À CONSERVER EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES MINCES ET EN CONTINU.
- 2- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ NEUF EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES EN CONTINU ET À CARACTÈRES GRAS. CET APPAREILLAGE DEVRA ÊTRE PRÉVU EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE CONNEXES.
- 3- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTÉ PAR DES POINTILLES EN CARACTÈRE GRAS ET PAR LA LETTRE 'R' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, À ENLEVER ET CE, COMPTE TENU DE L'ENSEMBLE DES CONDUITS, DE LA FILETERIE ET DE LA QUINCAILLERIE CONNEXE, EN REVENANT JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT LA PLUS RAPPROCHÉE.
- 4- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTÉ PAR DES POINTILLES EN CARACTÈRE GRAS ET PAR LA LETTRE 'X' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, À ENLEVER ET CE, COMPTE TENU DE L'ENSEMBLE DES CONDUITS, DE LA FILETERIE ET DE LA QUINCAILLERIE CONNEXE, EN REVENANT JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT LA PLUS RAPPROCHÉE.
- 5- TOUTE FERMETURE DE COURANT DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ENTRE L'ENTREPRENEUR ET LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE CHANTIER; EN OUTRE, L'ON SE DEVRA DE FAIRE APPROUVER LE TOUT AVANT LA COUPE PROPREMENT DITE DU COURANT.
- 6- POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES, PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS DANS LES TABLEAUX EXISTANTS DE COURANT ET CE, AFIN D'ACCOMMODER LES NOUVELLES CONNEXIONS. PRÉVOIR AUSSI DES PLAQUES DE RECouvreMENT VIERGES AUX ENDROITS À PARTIR DESQUELS AUCUN DISJONCTEUR N'EST INSTALLÉ. PRODUIRE UNE NOUVELLE LÉGENDE DE TABLEAU DACTYLOGRAPHIÉE ET S'AVÉRANT TYPIQUE ET CE, POUR CHAQUE UN DES TABLEAUX AFFECTÉS PAR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT. REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES DISJONCTEURS ENLEVÉS AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT.
- 7- TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTS LES CONDUITS NEUFS ET EXISTANTS ET TRAVERSANT DES PLANCHERS ET DES MURS À CÔTÉ D'IGNIFUGÉAGE DEVRONT ÊTRE IGNIFUGÉS ET CE, EN SE SERVANT D'UN PRODUIT D'IMPERMÉABILISATION AU MASTIC ET À RETARD DE PRISE D'INCENDIE; DE FABRICATION 3M; AUCUN PRODUIT DE FABRICATION ÉQUIVALENTE NE SERA APPROUVÉ.
- 8- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUT LE CÂBLAGE DEVRA ÊTRE D'IDENTIFICATION R/RW90, EN CUIVRE ET DE GROSSEUR MINIMUM N° 12 AWG; À PASSER DANS DES CONDUITS ÉLECTRO-MÉTALLIQUES.
- 9- TOUTS LES CIRCUITS DE COURANT SONT PRÉSENTÉS À DES FINS DE REGROUPEMENT SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA SE SERVIR DES CIRCUITS DISPONIBLES DANS LES TABLEAUX EXISTANTS DE COURANT, RÉUTILISER LES DISJONCTEURS EXISTANTS ET (OU) PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS ET CE, FONCTION DU BESOIN.
- 10- REGROUPEZ LES CIRCUITS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES.
- 11- TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC CEUX DE L'ENTREPRENEUR EN ARCHITECTURE ET EN MÉCANIQUE.
- 12- LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ FONDÉ SUR UN EXAMEN SUR PLACE ET PARTIEL SEULEMENT. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE ET DES ACCESSOIRES ET LES GROSSEURS, EMBLEMES ET DÉTAILS D'INSTALLATION DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION SUR PLACE.
- 13- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA RÉALISER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT DE COURANT À L'INTÉRIEUR DU NOUVEAU ESPACE ET CE, À PARTIR DES NOUVEAUX TABLEAUX (A ET B) ET DONT LE MONTAGE RELÈVE DU PRÉSENT CONTRAT. VÉRIFIER L'ENSEMBLE DES CIRCUITS ET PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS DANS LES NOUVEAUX TABLEAUX ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES, POUR AINSI PRODUIRE UN SYSTÈME EN TOUT POINT COMPLET ET OPÉRATIONNEL. LE TOUT DEVRA CONVENIR À L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT QUI N'EST PAS ALIMENTÉ PAR LE SYSTÈME DE COURANT DU BÂTIMENT DE BASE.
- 14- LES PRÉSENTES NOTES GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUTS LES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ COMPRIS DANS LE JEU DE DESSINS.

**JRP ENGINEERING**  
Professional Engineers

9 Holgate Court, Kanata, ON K2K 1B4  
Tel: (613) 266-8226 Email: admin@jrpeng.com

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.

No	DESCRIPTION	DATE
1	DOCUMENT FAISANT PARTIE DE L'ADDENDUM N°1	AOÛT. 29 2017
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	AOÛT. 15 2017

**RÉVISIONS**

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA**

**TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**

380, PROM. SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

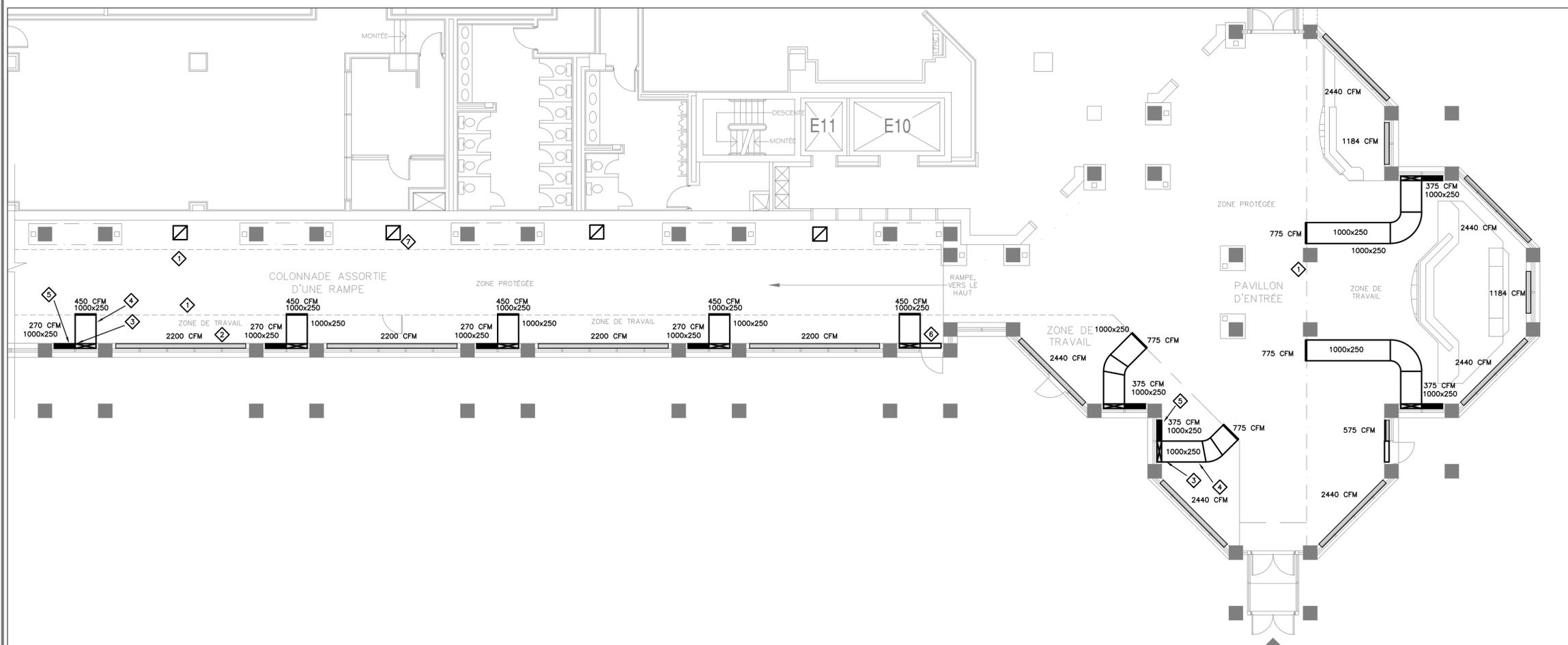
**DISTRIBUTION TEMPORAIRE DU COURANT ET DÉTAILS**

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	100-17S	Dessin n° :	E-1
révision :	<0>		1 of 3

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering. Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.



**PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE C.V.A.C.**

ÉCHELLE 1:100

**NOTES DU DESSIN :**

- 1 DÉTAIL TYPIQUE : DÉLIMITATION DES ZONES DE TRAVAIL ET DES ZONES PROTÉGÉES
- 2 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER ET ÉQUILIBRER LE DIFFUSEUR LINÉAIRE EXISTANT ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- 3 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA GRILLE LINÉAIRE EXISTANTE. PRÉVOIR UNE BOÎTE DE PLÉNUM À CONDUIT ET LA RACCORDER À LA BOÎTE DE PLÉNUM EXISTANTE DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DIMENSIONS EXACTES, À CONFIRMER SUR PLACE, DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT DES ÉCHAFAUDAGES.
- 4 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT ENTRE LE PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL ET LA ZONE PROTÉGÉE. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR ET LE CLIENT DEVRONT COORDONNER ENSEMBLE L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION DANS LA ZONE PROTÉGÉE, À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ. À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 5 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT DE 500 mm ET CE, À PARTIR DU PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ. À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 6 DÉTAIL TYPIQUE : SEGMENT EXISTANT DE LA GRILLE LINÉAIRE, À OBTURER. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT ET CE, EN RAPPORT AVEC LES PORTES D'ACCÈS.
- 7 DÉTAIL TYPIQUE : MÉNAGER UNE OUVERTURE D'AIR DE RETOUR DE 600 mm SUR 600 mm DANS LE PLAFOND DE LA PALISSADE À L'HORIZONTALE; À AMÉNAGER AVEC UN FILTRE DE 25 mm ET UN BÂTI ASSORTI.

**NOTES GÉNÉRALES :**

- 1 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE EXISTANT ET À CONSERVER EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES FINES OU MINCES ET EN CONTINU.
- 2 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE NEUF EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES EN CONTINU ET À CARACTÈRES GRAS. CET APPAREILLAGE DEVRA ÊTRE PRÉVU EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT.
- 3 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE SYMBOLISÉ PAR DU POINTILLÉ ET PAR LA LETTRE 'R' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, QUI SE DOIT D'ÊTRE DÉPLACÉ ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- 4 L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE SYMBOLISÉ PAR DU POINTILLÉ ET PAR LA LETTRE 'X' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT, QUI SE DOIT D'ÊTRE DÉPLACÉ ET CE, EN REVENANT À LA SOURCE.
- 5 LE PRÉSENT DESSIN A ÉTÉ FONDÉ SUR UN EXAMEN SUR PLACE ET PARTIEL. L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DES CONDUITS, DE LA TUYAUTERIE ET DES ACCESSOIRES ET LES GROSSEURS, ÉMPLACEMENTS ET DÉTAILS DE MONTAGE S'Y RATTACHANT DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION SUR PLACE ET CE, PAR L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE.
- 6 L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE SERA RESPONSIBLE DE TOUS LES TRAVAUX DE COUPAGE, DE RAPIÉCAGE ET DE RÉPARATION DE TOIT, DES MURS ET DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX COMPRIS DANS CE CONTRAT.
- 7 PRÉVOIR L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE, DES COMMANDES, DES CONDUITS, DE LA TUYAUTERIE, DES SOUPAPES ET DES ACCESSOIRES NEUFS ET REQUIS ET CE, SELON LES INDICATIONS ET LES ANNOTATIONS DES DÉTAILS ET EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES, POUR AINSI EN ARRIVER À DES SYSTÈMES TOUT À FAIT COMPLETS ET OPÉRATIONNELS.
- 8 AUX ENDROITS REQUIS POUR TENIR COMPTE DES CONDITIONS EXISTANTES ET POUR ÉVITER DES COLLISIONS AVEC DES SYSTÈMES EXISTANTS ET LA STRUCTURE PROPREMENT DITE DU BÂTIMENT, PRÉVOIR DES CONDUITS, TUYAUX, RACCORDS ET ENSEMBLES DE DÉCALAGE REQUIS.
- 9 SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES SECOUSSÉS SISMIQUES – ASSURER LA CONCEPTION, LA FOURNITURE ET LE MONTAGE D'UN SYSTÈME COMPLET DE PROTECTION CONTRE LES SECOUSSÉS SISMIQUES ET CE, POUR TOUS LES SYSTÈMES AINSI QUE POUR L'APPAREILLAGE PRÉSCRITS EN VUE D'UNE INSTALLATION FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT PROJET ET CE, SELON LES EXIGENCES DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION DU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO. UNE LETTRE À CET EFFET DEVRA ÊTRE PRODITE PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN PROTECTION CONTRE LES SECOUSSÉS SISMIQUES, LEQUEL INGÉNIEUR DEVRA ÊTRE ACCRÉDITÉ PAR L'ORDRE DES INGÉNIEURS DE L'ONTARIO.
- 10 L'ENTREPRENEUR DEVRA S'OCCUPER DU NETTOYAGE COMPLET ET PROFESSIONNEL DE TOUS LES CONDUITS COMPRIS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DES TRAVAUX.

LÉGENDE	
SYMBÔLE	DESCRIPTION
	THERMOSTAT
	NOUVEAUX CONDUITS
	CONDUIT OU MATÉRIAU, À ENLEVER.
	CONDUIT, À DOUBLURE INSONORISANTE
	CONDUIT, À DOUBLURE THERMIQUE
	RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉQUILIBRAGE DE L'AIR D'ALIMENTATION
	DIFFUSER D'AIR D'ALIMENTATION, DE FORME CARRÉE
	GRILLE LINÉAIRE
	GRILLE EXISTANTE D'AIR
	NOUVEAU RACCORD D'EMBRANCHEMENT DE FORME CONIQUE ET DE MONTAGE SUR LE CÔTÉ OU LATÉRAL; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE.
	PRENDRE NOTE DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION
	TYPE DE GRILLE OU DE DIFFUSEUR – SE REPORTER À ...
LES SYMBÔLES PRÉSENTÉS EN LÉGENDE NE SONT PAS TOUS NÉCESSAIREMENT UTILISÉS DANS LE PRÉSENT JEU DE DESSINS	

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	A00T. 15 2017
RÉVISIONS		

client:  
**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA**

projet:  
**TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
380, PROM. SUSSEX  
OTTAWA (ONTARIO)

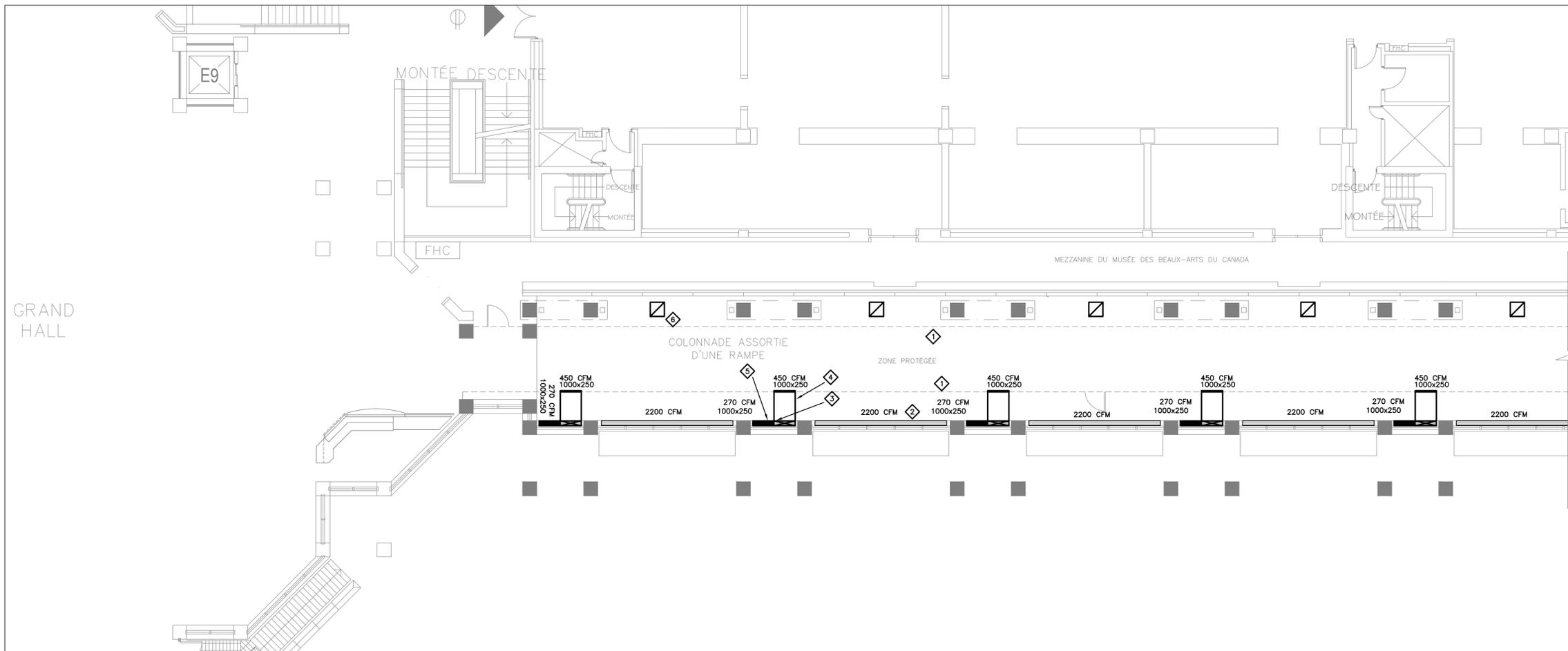
titre du dessin :  
**NIVEAU 3000**

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	100-17S	Dessin n° :	M-1
révision :	<0>		of 3

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering. Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.

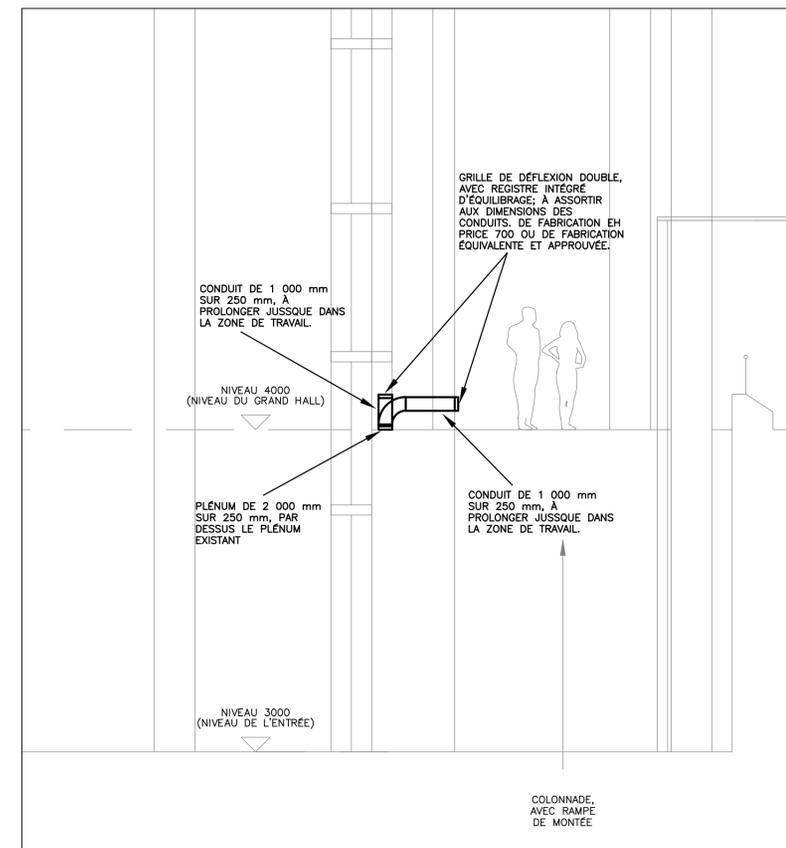


**PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE C.V.A.C.**

ÉCHELLE 1:100

**NOTES DU DESSIN :**

- 1 DÉTAIL TYPIQUE : DÉLIMITATION DES ZONES DE TRAVAIL ET DES ZONES PROTÉGÉES
- 2 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER ET ÉQUILIBRER LE DIFFUSEUR LINÉAIRE ET EXISTANT ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- 3 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA GRILLE LINÉAIRE EXISTANTE. PRÉVOIR UNE BOÎTE DE PLÉNUM À CONDUIT ET LA RACCORDER À LA BOÎTE DE PLÉNUM EXISTANTE DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DIMENSIONS EXACTES, À CONFIRMER SUR PLACE; DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT DES ÉCHAFAUDAGES.
- 4 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT ENTRE LE PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL ET LA ZONE PROTÉGÉE. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR ET LE CLIENT DEVRONT COORDONNER ENSEMBLE L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION DANS LA ZONE PROTÉGÉE; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ, À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 5 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CONDUIT D'EMBRANCHEMENT DE 500 mm ET CE, À PARTIR DU PLÉNUM DANS LA ZONE DE TRAVAIL. DE DIMENSIONS CONFORMES AUX INDICATIONS. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT DES CONDUITS ET CE, EN RAPPORT AVEC L'EMPLACEMENT PROPOSÉ DES ÉCHAFAUDAGES. PRÉVOIR UNE GRILLE LINÉAIRE À DOUBLE DÉFLEXION; À AMÉNAGER AVEC UN REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉ, À ÉQUILIBRER SELON LES INDICATIONS. SE REPORTER AU DÉTAIL PERTINENT DU DESSIN M-2.
- 6 DÉTAIL TYPIQUE : MÉNAGER UNE OUVERTURE D'AIR DE RETOUR DE 600 mm SUR 600 mm DANS LE PLAFOND DE LA PALISSADE À L'HORIZONTALE; À AMÉNAGER AVEC UN FILTRE DE 25 mm ET UN BÂTI ASSORTI.



**DÉTAIL TYPIQUE – INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE CVAC**

ÉCHELLE 1:50

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	A00T. 15 2017

**RÉVISIONS**

client: **MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA**

projet: **TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
380, PROM. SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin : **NIVEAU 4000**

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	100-17S	Dessin n° :	M-2
révision :	<0>		of 3

# JRP ENGINEERING

## Professional Engineers

9 Holgate Court, Kanata, ON K2K 1B4  
Tel: (613) 266-8226 Email: admin@jrpeng.com

Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.

### GÉNÉRALES :

#### Conditions du contrat

Les instructions aux soumissionnaires et les conditions générales énoncées dans la division constituent un aspect intégral de cette division et doivent être lues en parallèle à celle-ci. Ces instructions aux soumissionnaires et les conditions générales doivent être entièrement contraignantes pour l'Entrepreneur et ses sous-traitants et ce, à l'entière satisfaction de l'ingénieur et du propriétaire.

La responsabilité et la portée de chaque corps de métier secondaire incombent uniquement à l'entrepreneur. On ne tiendra pas compte des ajouts attribuables à une interprétation différente des devis et des dessins. En ce qui concerne le corps de métier qui devra fournir des spécialisations ou des matériaux particuliers.

#### Examen des travaux

Examiner les conditions du site et des environs qui pourraient vraisemblablement affecter les travaux indiqués et prescrits et ce, avant de présenter son prix définitif.

Ce projet implique des changements au bâtiment, lequel est actuellement occupé. Par conséquent, l'on se devra d'examiner le site et les conditions locales pour ainsi pouvoir déterminer les difficultés dans l'exécution des travaux indiqués et prescrits et ce, avant de présenter son prix définitif.

#### Responsabilité

Cet entrepreneur doit assumer l'entière responsabilité en ce qui concerne l'aménagement de son travail et pour tout dommage ou coût additionnel subi par le propriétaire ou par d'autres entrepreneurs en raison d'un emplacement ou d'une réalisation non conforme de son travail. Contacter toute assurance nécessaire.

Le présent Entrepreneur devra protéger tous les travaux finis et non finis des membres de son équipe et des employés d'autres Entrepreneurs et ce, y compris les travaux existants; en outre, s'assurer que les ensembles ne soient pas endommagés au cours de l'exécution des présents travaux.

#### Intention

L'intention de ce devis et de ces dessins consiste à fournir un système complet et entièrement fonctionnel et conforme à tous les codes en vigueur. Ces documents ne peuvent montrer ou décrire les moindres éléments nécessaires à l'installation mécanique complète. Par conséquent, les Entrepreneurs doivent prévoir toute la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaires afin de monter le système mécanique complet.

#### Certificats, droits, etc.

Verser tous les droits et se procurer tous les permis requis. Remettre aux Autorités compétentes les plans et les renseignements pour l'obtention de certificats d'acceptation. Fournir des certificats d'inspection comme preuves que les travaux sont conformes aux exigences des Autorités compétentes.

#### Découpage et rapiéçage

L'Entrepreneur en mécanique consultera l'Entrepreneur général en rapport avec les présents travaux et il se devra de lui donner l'emplacement de tous les trous pour tuyaux et conduits traversant les planchers et le toit, etc. En outre, il se devra de prévoir et de monter les fourreaux travers pour la réalisation de ses travaux de mécanique.

#### Crochets à tuyaux, supports et fourreaux

Les crochets et supports devront immobiliser les tuyaux en place, empêcher les installations de vibrer, assurer le maintien du niveau du terrassement par voie de réglage et tenir compte des effets de contraction et de dilatation; en outre, ils devront être directement supportés par la structure.

Les crochets à courroies perforées ne sont pas acceptables.

#### Essais

Aux endroits requis dans le devis ou par les Autorités compétentes, éprouver l'ensemble de l'équipement et des matériaux, pour ainsi démontrer son bon fonctionnement au Représentant du propriétaire. Les procédures d'essai devront être conformes aux portions applicables des codes de l'ASME et de l'ASHRAE et aux autres codes d'essai reconnus et ce, dans la mesure où partir de laquelle les conditions du chantier le permettent.

Entreprendre l'essai ci-après et une fois le système de mécanique installé, remettre au Propriétaire un certificat d'essai et ce, compte tenu des données détaillées et results en rapport avec ledit essai. L'essai en soi devra faire l'objet d'une énumération en rapport avec les heures d'exécution et le personnel responsable et affecté aux manœuvres d'essai. Des essais hydrauliques devront être entrepris au cours d'une période de 8 heures et la pression devra être maintenue et ne présenter aucune chute de pression d'importance. Aux points de fuites, l'on se devra d'effectuer les réparations qui s'imposent et d'éprouver l'ensemble du système à nouveau. Réaliser tous les essais avant la mise en oeuvre des opérations de remblayage et de pose de profilés de fourrure.

- 1 Vérifier l'étanchéité de tous les systèmes de conduits à grande et à petite vitesses, y compris ceux servant de conduits d'alimentation. Réparer toutes les fuites avant la pose de profilés de fourrure et ce, afin de s'assurer que la capacité de sortie totale se trouve en deçà de 5 p. 100 de la quantité fournie par le système d'air.
- 2 Epruver hydrauliquement la tuyauterie hydraulique et ce, à 1-1/2 fois la pression d'exploitation du système ou à 860 kPa à tout le moins, selon la plus grande de ces deux valeurs.

#### Registre des dessins de « l'ouvrage construit »

Garder au bureau du chantier un jeu supplémentaire de devis et de copies blanches, sur lesquels toutes les déviations et tous les changements seront enregistrés quotidiennement. À la fin du projet, remettre à l'ingénieur deux jeux de devis et de dessins d'enregistrement d'après-exécution, lesquels se devant d'être présentés de façon soignée. Ces jeux supplémentaires de devis et de copies blanches seront remis à l'ingénieur.

#### Dessins d'atelier

Avant la fabrication de matériaux et de pièces d'équipement de nature majeure, remettre, par l'entremise de l'Entrepreneur général et à l'approbation de l'ingénieur, au moins six (6) jeux complets de dessins d'atelier et de feuilles de données, pour ainsi couvrir l'ensemble des articles fournis et installés en vertu du présent contrat.

#### Utilisation temporaire et essai

Tout équipement permanent utilisé de façon temporaire afin de produire une chaleur temporaire ou autrement fera l'objet d'une réparation ou d'un remplacement complets à l'entière satisfaction du propriétaire.

#### Nettoyage de l'appareillage

Nettoyer parfaitement les conduits et l'équipement afin d'éliminer la saleté, la limaille et autres matières étrangères. Débrancher, nettoyer et rebrancher les éléments nécessaires afin de repérer et éliminer toute obstruction. Réparer tout ouvrage endommagé alors qu'on élimine les obstructions. Nettoyer les conduits à l'aspirateur avant de les remettre au Propriétaire.

#### Garantie

En guise de condition préalable ou paiement final après avoir complété les travaux, l'entrepreneur en mécanique devra remettre au propriétaire une garantie écrite assurant que tout appareil fourni dans le cadre du contrat doit demeurer parfaitement en état de réparation pour une durée d'un an à compter de la date d'acceptation finale des travaux par l'architecte et l'ingénieur.

#### Installation

Monter l'appareillage selon les instructions du fabricant.

#### Données d'exploitation et d'entretien

Fournir trois ensembles de données d'exploitation et d'entretien de tous les nouveaux équipements et systèmes, ces données doivent être présentées sous forme de manuel avec couverture rigide et index. La couverture avant ou le dos doit indiquer le nom et l'emplacement du projet, le nom de l'ingénieur conseil et de l'entrepreneur. Remettre un exemplaire à l'ingénieur pour approbation.

#### Matériaux

Remplacer tout système dont les matériaux ou la qualité d'exécution sont inférieurs aux normes prescrites et déplacer tout ouvrage mal placé, et ce, à la satisfaction de l'ingénieur.

Le matériel et l'équipement installés doivent être neufs, pleins et de la meilleure qualité prescrite. Utiliser des produits de la même marque et du même fabricant pour chaque application particulière. Procéder à l'équilibrage statique et dynamique de l'équipement rotatif pour réduire ses vibrations au minimum, ainsi que son bruit de fonctionnement.

#### Approbatons

Le prix proposé pour ce contrat doit être basé sur une utilisation des matériaux et de l'équipement prescrits. Si cet entrepreneur souhaite offrir des matériaux et un équipement équivalents, il doit proposer par écrit des produits approuvés par l'ingénieur et équivalents aux produits prescrits. Les fabricants compris dans des énumérations du devis n'ont pas besoin d'exiger qu'ils soient approuvés, mais ils doivent être en mesure de répondre à toutes les exigences de rendement.

Cet entrepreneur sera entièrement responsable de tout travail ou matériau additionnel demandé par l'entrepreneur en mécanique ou par d'autres entrepreneurs afin d'accommoder tout matériau ou équipement équivalent. Les ajouts ne seront pas approuvés afin de couvrir un tel ouvrage.

### VENTILATION ET CLIMATISATION D'AIR

#### Système de conduits

Le système de conduits doit être fabriqué d'acier galvanisé et de type à verrouillage. Construire, entretoiser, raccorder et jointoyer tous les conduits en conformité avec les recommandations de la plus récente édition des normes de construction de conduits et du guide de l'ASHRAE, tel qu'émis par l'association américaine suivante : Sheet Metal National Association Inc. (SMACNA). Installer tous les conduits de sorte qu'ils soient conformes au Code national du bâtiment du Canada, aux pamphlets 90A et 91 du CFUA et aux autres codes pertinents. L'épaisseur minimale de la tôle à conduits devra être comme suit :-

Conduits rectangulaires	Calibre
Largeur maximale	
jusqu'à 300mm	26 USGa
325mm à 750mm	24 USGa
775mm à 1350mm	22 USGa

Suspendre les conduits ronds à partir de courroies d'accroche en fer.

Supporter les conduits rectangulaires en fonction d'un espacement maximum d'entre axes de 2,4 mètres ou de 8'-0".

L'on pourra utiliser des vis à tôle pour les conduits.

Conduits flexibles, en aluminium et à triple blocage, avec une longueur de 3 mètres ou 10'-0" tout au plus.

Classification des garnitures d'imperméabilisation, comme suit :-

Pression maximum (Pa)	Classification des garnitures d'étanchéité de la SMACNA
1 000 à tout le moins	A
750	B
500	C

#### Classification des garnitures d'étanchéité

Classe A :- Se servir d'un produit d'imperméabilisation à l'air et de ruban assorti pour sceller les joints longitudinaux, les joints transversaux, les pénétrations de conduits dans les murs et les connexions.

Classe B :- Se servir d'un produit d'imperméabilisation à l'air, de ruban adhésif assorti ou les deux pour sceller les joints longitudinaux, les joints transversaux et les connexions.

Classe C :- Se servir de garnitures, de produits d'étanchéité, de ruban adhésif ou d'une combinaison de ces ensembles pour imperméabiliser les joints transversaux et les connexions. Les joints longitudinaux seront à l'état non scellés.

#### Registres de volume

À installer à l'emplacement de chaque prise d'embranchement d'une canalisation principale et ce, en conformité avec les annotations des dessins. À lame simple et à quadrant de blocage; de fabrication équivalente à ce qui suit : Duro-Dyne k-9.

#### Entrées et sorties d'air

Ensemble des nouveaux diffuseurs d'alimentation et des nouvelles grilles de retour, selon les indications du dessin.

#### Epreuve et équilibrage du système d'air

L'Entrepreneur se devra de mesurer le débit d'air du système existant et ce, avant la construction; en outre, il se devra de produire un rapport à ce sujet.

Une fois le montage terminé et les systèmes à l'état tout à fait opérationnel, équilibrer ces systèmes en fonction du débit d'air établi, du contrôle de la température d'intérieur et du tirage proprement dit de courant. Régler les commandes pour assurer une circulation d'air en continu et une consommation minimale d'énergie. Régler les vitesses des ventilateurs en fonction du besoin, pour ainsi obtenir le rendement spécifique établi ou recherché. Les travaux d'équilibrage devront être entrepris par un Entrepreneur indépendant et se spécialisant dans des travaux d'équilibrage. Une copie électronique du rapport devra être présentée à l'examen des ingénieurs.

### SYSTEME DE CONTRAINTE SISMIQUE (« SRS »)

Concevoir, fournir et monter un système complet de contrainte sismique et ce, pour l'ensemble des systèmes et de l'appareillage prescrite comme ensembles à monter pour le projet en cours. Projet, selon la plus récente édition du Code de construction de l'Ontario et selon la norme NFPA 13.

Le tout devra être conçu par un ingénieur se spécialisant dans la conception de systèmes de contrainte sismique, cet ingénieur devant être accrédité à pratiquer sa profession en Ontario. L'Entrepreneur en mécanique devra inclure les coûts se rattachant aux présents travaux, dans la mesure où ils se rapportent aux installations de l'Entrepreneur en mécanique. Soumettre les croquis et (ou) dessins de conception avant la mise en route des présentes installations et ce, compte tenu des exigences de montage.

Produire une lettre d'un ingénieur en protection contre les secousses sismiques, attestant que toutes les installations de mécanique firent l'objet d'un montage conforme aux exigences parasismiques et ce, en conformité avec le Code de construction de l'Ontario.

No	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	AOÛT. 15 2017

### RÉVISIONS

client:

## MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

projet :

### TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

380, PROM. SUSSEX  
OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :

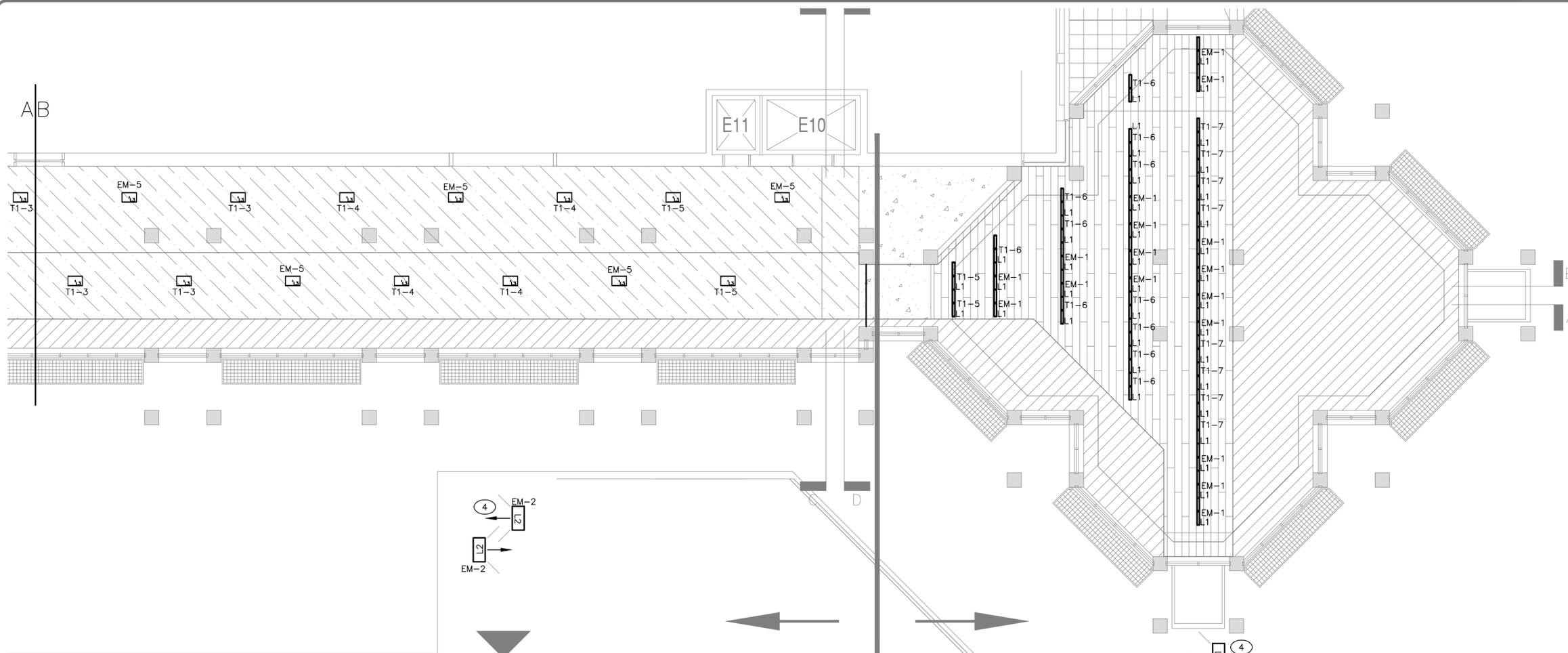
## DEVIS

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	Dessin n° :
100-17S	M-3
révision :	<0>
	of 3

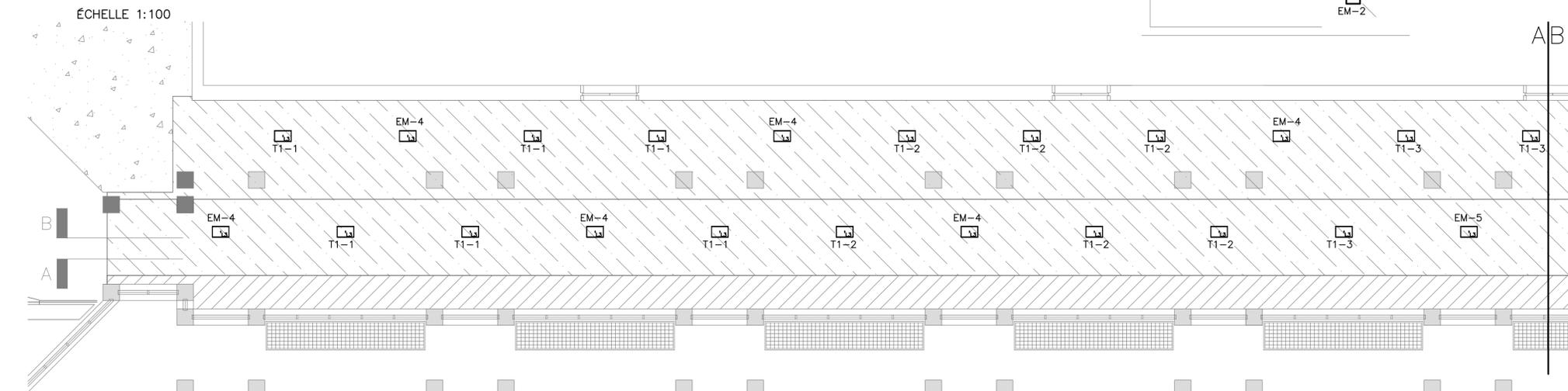
Une copie conforme de tous les documents de travail, y compris de ce qui suit et ce, sans pour autant s'y limiter : l'original du plan ou du document actuel est gardé en dossier par la société J.R.P. Engineering. Toute modification apportée au présent plan ou document ou à des documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite.

Les modifications autorisées doivent être signées et cachetées ou officiellement reconnues par le Représentant du Ministère, qui sera entièrement responsable de ces modifications. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences à ces modifications ou de toute autre modification apportée sans son consentement.



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRES

ÉCHELLE 1:100



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE, AU REZ-DE-CHAUSSÉE – INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRES (SUITE)

ÉCHELLE 1:100

NOTES DU DESSIN :

- ① DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR DE NOUVELLES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET CE, SELON LES INDICATIONS. CIRCUIT, SELON LES ANNOTATIONS. PRÉVOIR UNE CELLULE PHOTO-ÉLECTRIQUE ET CE, À DES FINS DE CONTRÔLE DE CHAQUE CIRCUIT D'ÉCLAIRAGE.
- ② NON UTILISÉ
- ③ DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN CIRCUIT DE COURANT EN CAS D'URGENCE ET CE, À PARTIR DU TABLEAU DISPONIBLE LE PLUS RAPPROCHÉ.
- ④ DÉTAIL TYPIQUE : L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉVOIR DE L'ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE ET D'EXTÉRIEUR DANS LES PASSERELLES COUVERTES DE L'ENTRÉE PRINCIPALE ET DU GARAGE DE STATIONNEMENT ET CE, SELON LES INDICATIONS DES DESSINS. UNE FEUILLE PORTANT LE NUMERO 11 FAIT AUSSI PARTIE DU PAQUET OU DU JEU DES DESSINS DE CONCEPTION DE LA SOCIÉTÉ TIM DAVIS. PRÉVOIR DES CIRCUITS ADDITIONNELS À PARTIR DU TABLEAU TEMPORAIRE ET LES AMÉNAGER AVEC TOUT CE QUI SUIIT, POUR ASSURER LA PRODUCTION D'UN SYSTÈME EN TOUT POINT COMPLET ET OPÉRATIONNEL : CELLULES PHOTO-ÉLECTRIQUES CONNEXES AINSI QUE CONDUITS, TRAVAUX DE CÂBLAGE, DISJONCTEURS, DISPOSITIFS D'ATTACHE ET RACCORDES NÉCESSAIRES. EN OUTRE, L'ON SE DEVRA DE TENIR COMPTE DU MONTAGE MURAL D'APPLIQUES MURAUX D'ÉCLAIRAGE ET CE, À L'INTÉRIEUR DES PASSERELLES COUVERTES.

NOMENCLATURE DES LUMINAIRES

SYM	FABRICANT DES LUMINAIRES	MODÈLE	MONTAGE	LAMPES	NOTES
L1	DE FABRICATION COLUMBIA LIGHTING OU DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE	LISIÈRE D'ÉCLAIRAGE DIODIQUE * LCL8-30ML-EU / LCL4-30ML-EU	DE MONTAGE AU PLAFOND ET (OU) DE TYPE SUSPENDU À PARTIR DE CHÂÎNES ASSORTIES	DIODE	3000K, 80+CRI
L2	DE FABRICATION LIGHT CULTURE OU DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE	DE MONTAGE MURAL ET DE TYPE DIODIQUE; PORTANT LE N° WE-EF QLS420 LED (131-9444)	DE MONTAGE MURAL	DIODE	3000K
L3	DE FABRICATION COLUMBIA LIGHTING OU DE FABRICATION ÉQUIVALENTE ET APPROUVÉE	BAIE ÉLEVÉE N° LWS-30XL-AD-EU	DE MONTAGE AU PLAFOND ET (OU) DE TYPE SUSPENDU À PARTIR DE CHÂÎNES ASSORTIES	DIODE	3000K, 83CRI

No	DESCRIPTION	DATE
1	DOCUMENT FAISANT PARTIE DE L'ADDENDUM N°1	AOÛT. 29 2017
0	DOCUMENT DE SOUMISSION	AOÛT. 15 2017

RÉVISIONS	

client:  
**MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA**

projet :  
**TRAVAUX TEMPORAIRES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET (OU) DU TOIT DE LA COLONNADE ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
380, PROM. SUSSEX  
OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :  
**TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE**

échelle :	SELON LES INDICATIONS	dessiné par :	M.M.K.
conçu par :	M.M.K.	Révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	MAR. 2017

Projet n° :	Dessin n° :
100-17S	E-2
révision :	2 of 3

## INSTRUCTION GÉNÉRALES

### CONDITIONS DU CONTRAT

- LES INSTRUCTIONS DU PROPRIÉTAIRE AUX SOUSMISIONNAIRES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES ÉNONCÉES DANS LES DEVIS DES CONCEPTEURS CONSTITUENT UN ASPECT INTÉGRAL DE LA DIVISION ET DOIVENT ÊTRE LUES EN PARALLÈLE À CELLE-CI. CES INSTRUCTIONS AUX SOUSMISIONNAIRES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRE ENTièrement CONFORMES POUR L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS, ET CE, À L'ENTRIÈRE SATISFACTION DU CONCEPTEUR, DE L'INGÉNIEUR ET DU PROPRIÉTAIRE.
- LA RESPONSABILITÉ ET LA PORTÉE DE CHAQUE CORPS DE MÉTIER SECONDAIRE INCOMBENT UNIQUEMENT À L'ENTREPRENEUR, ON NE TIENDRA PAS COMPTE DES AJOUTS ATTRIBUABLES À UNE INTERPRÉTATION DIFFÉRENTE DES DEVIS ET DES DESSINS EN CE QUI CONCERNE LE CORPS DE MÉTIER QUI DEVRA FOURNIR DES SPÉCIALISATIONS OU DES MATÉRIAUX PARTICULIERS.
- EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, L'ENTREPRENEUR, DANS LE CADRE DES SERVICES DISPENSÉS AU PROPRIÉTAIRE EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT MARCHÉ, DEVRA RÉALISER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO, SELON LA PLUS RÉCENTE ÉDITION, LE CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE LA SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE « HYDRO ONTARIO », LA LOI OTARIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU POINT DE VUE DES SYSTÈMES D'ÉGOUT, LE SYSTÈME SIMOUT (SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL), UN RÈGLEMENT ONTARIEN 644/88, LE CODE D'UTILISATION DE GAZ EN ONTARIO ET TOUT AUTRE CODE DE COMPÉTENCE PROVINCIALE OU MUNICIPALE ET CE, Y COMPRIS LES HEURES DE TRAVAIL, LES TAUX HORAIRES, LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET TOUT AUTRE ASPECT DONT LA COMPÉTENCE RELÈVE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES OU MUNICIPALES, DANS LA MESURE DU RESPECT ET DE L'APPLICATION DES EXIGENCES LES PLUS STRICTES À L'APPARITION DE CONTRADICTIONS OU DE CONFLITS.
- SE CONFORMER À LA NORME S'APPLIQUANT À DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS D'UN BUREAU DU POINT DE VUE DES INCENDIES DE L'ONTARIO; SE CONFORMER AUSSI À TOUTS LES RÈGLEMENTS, LOIS ET CODES DE SÉCURITÉ INCENDIE PERTINENTS.
- IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE S'INFORMER SUR LES LOIS ET CELUI-CI RECONNAÎT QU'EN CAS DE NON RESPECT DE CES LOIS, IL REMPLACERA LE PROPRIÉTAIRE EN CAS DE COÛTS OU DE DOMMAGES RÉSULTANT DE LAÏTE NON CONFORMITÉ.
- RÉALISER TOUTS LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DE BONNE PRATIQUE QUI ENGLOBBENT CE QUI SUIT ET CE, SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER : NORMES PERTINENTES DE LA SMACNA ET DE BASRAH AINSI QUE LES EXIGENCES MINIMALES DES DOCUMENTS DU CONTRAT, DES NORMES ET CODES PRÉSCRITS ET DES DOCUMENTS CITÉS EN RÉFÉRENCE ET DÉCRITS DANS LES PRÉSENTES INSTRUCTIONS.

### EXAMEN DES TRAVAUX

- CE PROJET IMPLIQUE DES RÉNOVATIONS AUX ÉDIFICES ACTUELS, PAR CONSÉQUENT, EXAMINER LE CHANTIER ET LES CONDITIONS LOCALES AFIN DE DÉTERMINER LES DIFFICULTÉS ENTOURANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX INDIQUÉS ET PRÉSCRITS AVANT DE SOUMETTRE LE PRIX FINAL.

### INTENTION

- L'INTENTION DE CE DEVIS ET DE CES DESSINS CONSISTE À FOURNIR UN SYSTÈME COMPLET ET ENTièrement FONCTIONNEL ET CONFORME À TOUTS LES CODES EN VIGUEUR, CES DOCUMENTS NE PEUVENT MONTRER OU DÉCRIRE LES MOINDRES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION COMPLÈTE, PAR CONSÉQUENT, LES ENTREPRENEURS DOIVENT PRÉVOIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE, TOUTS LES MATÉRIAUX ET L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRES POUR QU'ILS POUVENT MONTER UN SYSTÈME COMPLET ET QUI FONCTIONNERA DE LA FAÇON INDIQUÉE OU RAISONNABLEMENT IMPLIQUÉE DANS L'ENSEMBLE DES DESSINS.

### RESPONSABILITÉ

- CET ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER L'ENTRIÈRE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE L'AMÉNAGEMENT DE SON TRAVAIL ET POUR TOUT DOMMAGE OU CÔTÉ ADDITIONNEL SUBI PAR LE PROPRIÉTAIRE ET PAR D'AUTRES ENTREPRENEURS EN RAISON D'UN EMBLACEMENT OU D'UNE RÉALISATION NON-CONFORME DE SON TRAVAIL, CONTRACTEUR TOUT ASSURANCE NÉCESSAIRE.

### PERMIS, CERTIFICATS, DROITS, ETC.

- EXCEPTION FAITE DU PERMIS D'OCCUPATION DONT L'OBTENTION RELÈVE DU PROPRIÉTAIRE, ÉMETTRE TOUS LES AVIS, OBTENIR TOUS LES PERMIS ET VERSER TOUS LES DROITS DE FAÇON À POUVOIR RÉALISER LES TRAVAUX DÉCRITS AUX PRÉSENTS, SUR DEMANDE DE L'INGÉNIEUR, FOURNIR TOUT CERTIFICAT PROUVANT QUE L'OUVRAGE INSTALLÉ EST CONFORME AUX LOIS ET RÈGLEMENTS DE TOUTES LES AUTORITÉS COMPÉTENTES, RETOURNER L'ORIGINAL DU CERTIFICAT D'INSPECTION ÉLECTRIQUE ET DU CERTIFICAT DE VÉRIFICATION DE L'ALARME D'INCENDIE UNE FOIS LE PROJET COMPLÈTE.

### GARANTIE

- EN GUISE DE CONDITION PRÉALABLE AU PAIEMENT FINAL APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UNE GARANTIE ÉCRITE ASSURANT QUE TOUT APPAREIL FOURNI DANS LE CADRE DU CONTRAT DOIT DEMEURER PARFAITEMENT EN ÉTAT DE RÉPARATION POUR UNE DURÉE D'UN AN À COMPTER DE LA DATE D'ACCEPTATION SUBSTANTIELLE DES TRAVAUX PAR LE GESTIONNAIRE DU PROJET ET L'INGÉNIEUR.

### DOCUMENTS REQUIS

- À GARDER SUR LE CHANTIER DES TRAVAUX, UNE COPIE DE CHACUN DES DOCUMENTS SUIVANTS :
  - DESSINS.
  - DEVIS.
  - ADDENDUM OU ADDENDA.
  - DEMANDES DE CHANGEMENTS.
  - AUTRES MODIFICATIONS AU CONTRAT.
  - RAPPORTS D'ESSAIS SUR PLACE.
  - INSTRUCTIONS D'INSTALLATION ET D'APPLICATION, TELLES QUE PRODUITES PAR LES FABRICANTS.

### TRAVAUX ADDITIONNELS

- N'ENTREPRENDRE AUCUN TRAVAIL ADDITIONNEL SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE L'INGÉNIEUR OU DU REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRODUIRE DES COTATIONS POUR TOUTS LES TRAVAUX ADDITIONNELS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES FORMULÉES À CE SUJET DANS LES AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE, TELS QU'ÉMIS PAR L'INGÉNIEUR OU LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉSENTER UNE DÉCOMPOSITION DÉTAILLÉE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIAUX ET CE, EN RAPPORT AVEC TOUTS LES AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA D'UTILISER LES FORMULAIRES D'AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE, TELS QUE PRÉSENTÉS AVEC LES DOCUMENTS DE SOUMISSION, POUR CE FAIRE, L'ON SE DEVRA DE REMPLIR TOUTES LES COLONNES DANS LA MESURE DE LEUR PERTINENCE ET DE PRÉVOIR TOUTS LES AJOUTS NÉCESSAIRES.
- AU DÉBUT DU PROJET, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉSENTER À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES LES TAUX HORAIRES PERTINENTS, QUI SONT PROPOSÉS POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET QUI POURRAIENT S'AVÉRER NÉCESSAIRES AUX FINS DE RÉALISATION DU PROJET.
- LE TAUX HORAIRE NE DEVRA COMPRENDRE CE CE QUI SUIT :
  - LA PAYE ET LA PAYE DE VACANCES
  - ASSISTANCE SOCIALE, FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNION (ACCEPTÉE SEULEMENT SI L'ENTREPRENEUR EST MEMBRE DE L'UNION.)
  - AE OU RPC, SELON LES EXIGENCES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
  - PAIEMENT À LA W.C.B., SELON LES RÈGLEMENTS DE L'ONTARIO
  - PRIME D'ASSURANCE, SELON LES EXIGENCES OU SELON LES PRÉCISIONS L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION

- LE PRIX DES MATÉRIAUX CORRESPONDRE AU PRIX QUE L'ENTREPRENEUR PAYE, SUR DEMANDE, DES COPIES DES FACTURES DES FOURNISSEURS POURRONT S'AVÉRER NÉCESSAIRES POUR JUSTIFIER LE CÔTÉ DES MATÉRIAUX.
  - LE MONTANT DE MAJORATION ALLOUÉ POUR LE PROFIT ET LES FRAIS GÉNÉRAUX DEVRA CORRESPONDRE À CE QUI EST STIPULÉ DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION, À MODIFIER AFIN DE TENIR COMPTE DES FRAIS GÉNÉRAUX ET DU PROFIT ADMISSIBLES ET STIPULÉS DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
  - ADVENANT QU'UN CHANGEMENT ENGLOBE DES CRÉDITS ET DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, LES MAJORATIONS S'APPLIQUERONT ALORS AUX MONTANTS NETS. LE CÔTÉ DES TRAVAUX PAR UN SOUS-TRAITANT TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRENEUR DE LA DIVISION 26 SERA DÉTERMINÉ PAR LE SOUS-TRAITANT, QUI DEVRA SE SERVIR DU MÊME FORMAT DE DÉCOMPOSITION DÉTAILLÉE ET DU MÊME FORMULAIRE D'AVIS DE MODIFICATION ANTICIPÉE.
  - UNE MAJORATION DE \$ P. 100 SERA ADMISE PAR L'ENTREPRENEUR DE LA DIVISION 26 POUR LES TRAVAUX EN SOUS-TRAITANCE.
- ### FACTURATION PROGRESSIVE
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉSENTER UNE DÉCOMPOSITION DÉTAILLÉE DU PROJET, LE TOUT ÉTANT FONDÉ SUR LE PRIX CONTRACTUEL CONVENU AUX TERMES DU PROJET, UNE FOIS AUTOPRIS PAR LE PROPRIÉTAIRE, LES AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE SERONT RAJOUTÉS AUX RECLAMATIONS PROGRESSIVES MENSUELLES.
  - LES RECLAMATIONS DE PAIEMENT DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉES À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AVANT LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE PAYE, DE SORTIE QUE L'INGÉNIEUR PUISSE LES RÉVISER EN TEMPS OPPORTUN.
  - L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉSENTER LES RECLAMATIONS PROGRESSIVES À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES MODALITÉS DU CONTRAT; IL SE DEVRA AUSSI DE PRÉSENTER SON AUTORISATION DE PAIEMENT.

### DESSINS D'APRÈS-EXÉCUTION ET DESSINS CONSTITUANT LES ARCHIVES :

- LE REPRÉSENTANT DU PROPRIÉTAIRE PRODURA DEUX (2) JEUX DE DESSINS AU DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, AFIN DE PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR DE GARDER ET DE TENIR UN ÉTAT PRÉCIS DES DESSINS D'APRÈS-EXÉCUTION.
- UN JEU DE CES DESSINS DEVRA ÊTRE GARDÉ SUR PLACE, AFIN D'ENREGISTRER LES RENSEIGNEMENTS REPRÉSENTANT LES CHANGEMENTS ET LES DÉTAILS DE MONTAGE ET CE, SUR UNE BASE QUOTIDIENNE ET POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX À LA FIN DU PROJET, TOUTS LES RENSEIGNEMENTS INSCRITS SUR LE JEU DE DESSINS DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE TRANSFÉRÉS SUR UN JEU DE DESSINS PRÉPARÉS ET TRANSMIS À L'EXAMEN DÉFINITIF DE L'INGÉNIEUR.
- LE FAIT DE NE PAS GARDER LES DESSINS D'APRÈS-EXÉCUTION À JOUR PEUT MONTAGÉ ET CE, SUR UNE BASE QUOTIDIENNE ET POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX À LA FIN DU PROJET, TOUTS LES RENSEIGNEMENTS INSCRITS SUR LE JEU DE DESSINS DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE TRANSFÉRÉS SUR UN JEU DE DESSINS PRÉPARÉS ET TRANSMIS À L'EXAMEN DÉFINITIF DE L'INGÉNIEUR.

### DESSINS D'ATELIER

- AVANT DE FABRIQUER OU D'EXPÉDIER N'IMPORTE QUEL APPAREILLAGE OU MATÉRIAU, SOUMETTRE DES COPIES ÉLECTRONIQUES DES DESSINS D'ATELIER ET DES FEUILLES DE DONNÉES, POUR AINSI COUVRIR L'ENSEMBLE DES ARTICLES D'APPAREILLAGE FOURNIS ET DONT LE MONTAGE DOIT RELEVÉ DU PRÉSENT CONTRAT ET QUI DOIVENT ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DE L'INGÉNIEUR.

### UTILISATION TEMPORAIRE ET ESSAI

- L'UTILISATION TEMPORAIRE OU L'ESSAI, PAR LE PROPRIÉTAIRE, DE TOUT ÉQUIPEMENT, MACHINE OU APPAREIL OU DE TOUT AUTRE OUVRAGE OU MATÉRIAU FOURNI DANS LE CADRE DU CONTRAT AVANT L'ACCEPTATION FINALE ÉCRITE PAR L'INGÉNIEUR NE DOIT PAS ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE PRÉLÈVE DE SON ACCEPTATION PAR LE PROPRIÉTAIRE. LE PROPRIÉTAIRE DOIT BÉNÉFICIER DU PRIVILEGE D'UN TEL ESSAI OU UTILISATION DES QUE CET ÉQUIPEMENT PRÉTEND QUE LEDIT TRAVAIL EST COMPLÉTÉ. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR UN DÉFAUT DE MATÉRIAU OU D'EXÉCUTION LORS DE L'ESSAI OU DE L'UTILISATION TEMPORAIRE PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- TOUT ÉQUIPEMENT PERMANENT UTILISÉ DE FAÇON TEMPORAIRE AFIN DE PRODUIRE UNE CHALEUR TEMPORAIRE OU AUTREMENT FERA L'OBJET D'UNE RÉPARATION D'UN REMPLACEMENT ET D'UN NETTOYAGE COMPLETS À L'ENTRIÈRE SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE.

### DISPOSITIFS DE FIXATION ACTIONNÉS PAR EXPLOSIFS

- SAUF DANS LE CAS D'UNE AUTORISATION EXPRESSE DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET, NE PAS SE SERVIR D'APPAREILS DE FIXATION ACTIONNÉS PAR EXPLOSIFS; ET EN TELS CAS, L'ON SE DEVRA ALORS DE RESPECTER LES EXIGENCES DE LA NORME CSA 2-166 (CODE DE SÉCURITÉ VISANT L'EMPLOI QU'ILS ACTIONNÉS PAR EXPLOSIFS).

### ENTREPOSAGE

- LA SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPEMENT ET DES MATÉRIAUX DE L'ENTREPRENEUR RELÈVE ENTièrement DUDIT ENTREPRENEUR, CE DERNIER DEVRA, AU BESOIN, COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES CHARGÉES D'EXPLOITER LE BÂTIMENT.

### ENSEIGNES

- PRÉVOIR DES ENSEIGNES D'AVERTISSEMENT AUX ENDOITRS OU DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MODIFICATION SONT ADJACENTS À DES ZONES AFFECTANT LE GRAND PUBLIC.

### PROPRETÉ DE L'ÉQUIPEMENT ET DES LIEUX

- NETTOYER PARFAITEMENT LES CONDUITS ET L'ÉQUIPEMENT AFIN D'ÉLIMINER LA SALETÉ, LA LIMALLE ET AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES, DÉBRANCHER, NETTOYER ET REBRANCHER LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AFIN DE REPERER ET ÉLIMINER TOUTE OBSTRUCTION. RÉPARER TOUT OUVRAGE ENDOMMAGÉ ALORS QU'ON ÉLIMINE LES OBSTRUCTIONS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES LIEUX EN TOUT TEMPS CONTRE L'ACCUMULATION DE DÉCHETS, ET CE, À LA SATISFACTION DU GESTIONNAIRE DE PROJET, RECOUVRIR L'ÉQUIPEMENT ET LE MOBILIER AU MOYEN DE COUVERTURES POUR EMPÊCHER L'INFILTRATION DE POUSSIÈRE. PROCÉDER AU NETTOYAGE À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL ET CE, À LA SATISFACTION DU GESTIONNAIRE DE PROJET

### DONNÉES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

- FOURNIR TROIS ENSEMBLES DE DONNÉES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE TOUTS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES. CES DONNÉES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES SOUS FORME DE MANUEL AVEC COUVERTURE RIGIDE ET INDEX, LA COUVERTURE AVANT OU LE DOS DOIT INDIQUER LE NOM ET L'EMPLACEMENT DU PROJET, LE NOM DE L'INGÉNIEUR CONSEIL ET DE L'ENTREPRENEUR, REMETTRE UN EXEMPLAIRE À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION.

### MATÉRIEL

- MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉS DOIVENT ÊTRE NEUFS, PLEINS ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ PRÉSCRITE, UTILISER DES PRODUITS DE LA MÊME MARQUE ET DU MÊME FABRICANT POUR CHAQUE APPLICATION PARTICULIÈRE. PROCÉDER À L'ÉQUILIBRAGE STATIQUE ET DYNAMIQUE DE L'ÉQUIPEMENT ROTATIF POUR RÉDUIRE SES VIBRATIONS AU MINIMUM, AINSI QUE SON BRUIT DE FONCTIONNEMENT, REMPLACER TOUT SYSTÈME DONT LES MATÉRIAUX OU LA QUALITÉ D'EXÉCUTION SONT INFÉRIEURES AUX NORMES PRÉSCRITES ET DÉPLACER TOUT OUVRAGE MAL PLACÉ, ET CE, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.

### APPROBATIONS

- LE PRIX PROPOSÉ POUR CE CONTRAT DOIT ÊTRE BASÉ SUR UNE UTILISATION DES MATÉRIAUX ET DE L'ÉQUIPEMENT PRÉSCRITS. SI CET ENTREPRENEUR SOUHAITE OFFRIR DES MATÉRIAUX ET UN ÉQUIPEMENT ÉQUIVALENTS, IL DOIT PROPOSER PAR ÉCRIT DES PRODUITS APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR ET ÉQUIVALENTS AUX PRODUITS PRÉSCRITS. CET ENTREPRENEUR SERA ENTièrement RESPONSABLE DE TOUT TRAVAIL OU MATÉRIAU ADDITIONNEL DEMANDÉ PAR D'AUTRES ENTREPRENEURS AFIN D'ACCOMMODER TOUT MATÉRIAU OU ÉQUIPEMENT ÉQUIVALENT. LES AJOUTS NE SERONT PAS APPROUVÉS AFIN DE COUVRIR UN TEL OUVRAGE.

### DÉCOUPAGE ET RAPIÈPAGE

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE CES TRAVAUX ET DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT DE TOUTS LES TROUS DESTINÉS À RECEVOIR LES CONDUITS, ETC. EN PLUS DE FOURNIR LES MANCHONS NÉCESSAIRES POUR PROCÉDER À L'INSTALLATION, EXAMINER LES PLANCHERS ET LES MURS DE LA STRUCTURE AUX RAYONS X AVANT DE LES DÉCOUPER AFIN DE REPERER LES BARRES D'ARMATURE ET LES CONDUITS, ET OBTENIR L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU PROJET AFIN DE PROCÉDER AU DÉCOUPAGE PROPOSÉ. PRÉVOIR UN SYSTÈME D'IGNIFUGAGE APPROUVÉ ULC POUR TOUTES LES PÉNÉTRATIONS DANS LES ENSEMBLES COTÉS.

### FERMETURES

- TOUTES LES FERMETURES QUI POURRAIENT S'AVÉRER NÉCESSAIRES À L'EMPLACEMENT DE L'APPAREILLAGE EXISTANT DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION ANTERIEURE À CE SUJET ET CE, AVEC UN AVIS D'AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE, DE LA PART DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET DE L'INGÉNIEUR.

### MATÉRIAUX ENLEVÉS

- TOUTS LES MATÉRIAUX ENLEVÉS AU COURS DE LA DÉMOLITION DEVIENDRONT LA PROPRIÉTÉ DU PROPRIÉTAIRE ET DEVRONT ÊTRE EMPILÉS SUR PLACE, EN CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES, LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRA DÉBRASSER LE CHANTIER DES MATÉRIAUX PROSCRITS OU REJETÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

## DEVIS D'ÉLECTRICITÉ

### NORMES MINIMALES

- INSTALLATIONS ÉLECTRIQUE, SELON LA CSA C22.1-SELON LA NORME
- LUMINAIRES, SELON LA NORME CSA C22.2 No. 9-SELON LA NORME
- CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO-SELON LA NORME
- CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ONTARIO-SELON LA NORME

### OUVRAGES DE DÉMOLITION

- L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER ET CE, AFIN DE S'ASSURER QUE LES ARTÈRES ET L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE ASSOCIÉS À DE L'ÉQUIPEMENT DE MÉCANIQUE ET (OU) MONTÉS OU LOGÉS DANS DES MURS À DÉMOLIR SOIENT AUSSI ENLEVÉS.
- INDICATION D'APPAREILLAGE EXISTANT À DÉPLACER; DANS CE CAS, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE NETTOYER CET APPAREILLAGE ET DE LE RENDRE OPÉRATIONNEL ET CE, AVANT DE LE DÉPLACER.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLACER LES LENTILLES ACRYLIQUES DE LUMINAIRES BRISÉES OU DÉCOLORÉES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS DE L'INGÉNIEUR À CE SUJET.

### FERMETURE DE L'APPAREILLAGE

- TOUTE FERMETURE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION ANTERIEURE À CE SUJET DE LA PART DE L'INGÉNIEUR.

### IDENTIFICATION

- SE SERVIR DE PLAQUES LAMACOODES POUR IDENTIFIER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE INDIQUÉ DANS LES DESSINS ET (OU) MENTIONNÉ DANS LE DEVIS, Y COMPRIS LES MOTEURS, LES INTERRUPTEURS, LES DÉMARRÉURS, LES TABLEAUX DE DISTRIBUTION, LES TRANSFORMATEURS, LES COMMANDES ET LES PRISES DE COURANT À CARACTÈRE SPÉCIAL ET CE, PEU IMPORTE SI L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE EST PRÉVU OU NON EN VERTU DE LA PRÉSENCE DE DEVIS. SOUMETTRE L'IDENTIFICATION PROPREMENT DITE À L'EXAMEN DE L'INGÉNIEUR.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DEVRONT ÊTRE EN LAMACOIDE RIGIDE ET D'AU MOINS 1,5 mm D'ÉPAISSEUR, AVEC DES LETTRES NOIRES À GRAVURÉS SUR UN FOND BLANC, CES PLAQUES LAMACOODES DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉES PAR DES PAIEMENTS MENSUELS PLACÉS ET CE, SELON UN PLAN ÉQUARRI PAR RAPPORT AUX LIGNES AVISINANTES DU BÂTIMENT ET (OU) DE L'ÉQUIPEMENT. LE TOUT DEVRA ÊTRE FIXÉ EN PLACE PAR L'EMPLOI D'ATTACHES MÉCANIQUES (VIS OU RIVETS « POP »); SOUMETTRE LE TOUT À L'EXAMEN DE L'INGÉNIEUR.
- PRÉVOIR DES ANNUAIRES DE CIRCUITS MIS À JOUR ET SOIGNEUSEMENT DACTYLOGRAPHIÉS, À INSÉRER DANS UN PORTE-ANNUAIRE EN PLASTIQUE; À MONTER CONTRE LA FAÇADE INTÉRIEURE DE LA PORTE DE CHAQUE TABLEAU NEUF DE DISTRIBUTION; UNE COPIE DE CHAQUE ANNUAIRE DEVRA ÊTRE INSÉRÉE DANS LE MANUEL.
- IDENTIFIER TOUTES LES BOÎTES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT ET CE, PAR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION À TOUCHES « P » ET DONNANT LES NUMÉROS DE TABLEAU ET DE CIRCUIT(S) DE SOURCE.
- IDENTIFIER TOUTES LES PRISES DE COURANT ET TOUTS LES INTERRUPTEURS ET CE, PAR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION À TOUCHES « P », AVEC DU LETTRAGE NOIR SUR DU RUBAN TRANSPARENT ET DONNANT LES NUMÉROS DE TABLEAU ET DE CIRCUIT(S) DE SOURCE, MONTER LES ÉTIQUETTES SUR LA PARTIE AVANT DES PLAQUES DE RECOUVREMENT.

### EMPLACEMENT DES SORTIES

- SORTIES, À MONTER AUX ENDOITRS INDIQUÉS DANS LES DESSINS, SE REPORTER AUX DESSINS DE CONCEPTION D'INTÉRIEUR AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT DES SORTIES QUI SONT DIMENSIONNÉES OU QUI FONT L'OBJET D'AUTRES REPÈRES D'ORIENTATION.
- NE PAS MONTER DE SORTIES DOS-À-DOS DANS UN MUR; TENIR COMPTE D'UN ENGAGEMENT D'AU MOINS 50 mm À L'HORIZONTALE ENTRE LES BOÎTES; EN OUTRE, L'ON SE DEVRA DE LES ORIENTER DANS DES CREUX DISTINCTS DE MONTANTS LORSQUE LA CHOSE S'AVÈRE POSSIBLE.
- CHANGER L'EMPLACEMENT DES SORTIES À SES PROPRES FRAIS, DANS LA MESURE OU LA DISTANCE N'EST PAS SUPÉRIEURE À 3 MÈTRES ET EN AUTANT QUE LES RENSEIGNEMENTS SOIENT DONNÉS OU PRÉSENTÉS AVANT LE MONTAGE DE CES SORTIES.

### PORTÉE DES TRAVAUX

- MODIFICATIONS ET RAJOUTS AU SYSTÈME D'ACHÈMEMENTS DE CONDUITS POUR FILS ET CE, POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS LE SYSTÈME DE CÂBLO-DIFFUSION.

### CÂBLAGE

- TOUT LE CÂBLAGE DEVRA ÊTRE TORSADÉ ET EN CUivre, DE TYPE R90 LXPE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES DANS LES DESSINS, À AMÉNAGER AVEC DES FOURREAUX DE RACCORDEMENT « BRADY LABEL » À CHAQUE EXTRÉMITÉ, LE CÂBLAGE DEVRA PRÉSENTER UN CODE DE COULLEURS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU CODE DE LA GROSSEUR MINIMALE DU CÂBLAGE DE COURANT ET D'ÉCLAIRAGE DEVRA ÊTRE COMME SUIT : 12 AWG. LAISSER DES LONGUEURS ADEQUATES DE FIL OU DE CÂBLAGE DANS LES BOÎTES DE RACCORDEMENT ET CE, AUX FINS DE RACCORDEMENT ÉVENTUEL À L'APPAREILLAGE.
- CÂBLAGE « BX » DANS LES MURS SEULEMENT.
- PASSER UN FIL (FIL DE LA GROSSEUR INDIQUÉE) DE MISE AU SOL ISOLÉ EN VERT DANS CHAQUE LONGUEUR DE CONDUIT. NE PAS SE SERVIR DES CONDUITS COMME SOURCE DE MISE À LA TERRE.

### CONDUITS

- CHAQUE LONGUEUR DE CONDUIT DEVRA ÊTRE NEUVE ET PORTER LE SCEAU D'APPROBATION DE LA CSA.
- TOUTS LES CONDUITS À ACHÉMINER AU-DESSUS DE PLAFONDS SUSPENDUS DEVRONT ÊTRE REÇUS PAR DES FIBES ÉLECTRO-MÉTALLIQUES.
- PRÉVOIR DES CORDES DE TIRAGE EN NYLON DANS TOUTES LES LONGUEURS DE CONDUITS À VIDE.
- ENSEMBLE MODULAIRE, À ASSORTIR À L'ENSEMBLE EXISTANT, SYSTÈME DE CÂBLES À CÂBLAGE MODULAIRE « NOCOM », AUX FINS DE RACCORDEMENT DE LUMINAIRES FLOUORESCENTS DANS DES AUGES; LE TOUT DEVRA ÊTRE CONSISTANT AVEC LES INSTALLATIONS DU BÂTIMENT DE BASE.
- CÂBLES « SMART-CONNECT »; CÂBLES DE DÉPART, DE JOINTOEMENT, DE SURBAISSEMENT ET DE SURBAISSEMENT D'INTERRUPTEUR, SELON LES EXIGENCES.
- CONNEXEURS, LE MATÉRIELS ET PRISES DE COURANT EN PVC ET DE TYPE MOULÉ.
- À ENLEVER ET À RECONNECTER EN FONCTION DU BESOIN, AFIN D'OBTENIR LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE INDIQUÉS ET DE SORTIE À RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT À CE SUJET.
- TERMINER LES CÂBLES DE DÉMARRAGE ET DE SURBAISSEMENT À L'EMPLACEMENT DES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE ET DES LUMINAIRES NON AMÉNAGÉS AVEC DES PRISES DE COURANT « NOCOM ».
- REMETTRE LES CÂBLES NON UTILISÉS AU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT.

### BOÎTES DE SORTIE

- EN ACIER ÉLECTRO-GALVANISÉ, ENDUIT, DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À CE QUI EST PRÉVU POUR LES CONDUITS.
- D'AU MOINS 37 mm DE PROFONDEUR SUR 100 mm DE CÔTÉ DANS LE CAS D'UNE BOÎTE CARRÉE; ALTERNATIVEMENT, DE FORME OCTAGONALE, SELON LES EXIGENCES.
- À AMÉNAGER AVEC DES ANNEAUX DE PLATRAGE ASSEZ PROFONDS POUR QUE LE MATÉRIAU SERVANT À LA FINITION MURALE, SOIT DÉPOSABLE PAR DESSUS LA BOÎTE ET CE, EN DEÇÀ D 6 mm DE L'OUVERTURE DU COUVERCLE.

### BOÎTES DE TIRAGE

- PRÉVOIR DES BOÎTES DE TIRAGE LORSQU'IL S'AGIT DE LONGUEURS DE PLUS DE 30 MÈTRES; À AMÉNAGER AVEC PAS PLUS DE 2 COUDES DE 90 DEGRÉS.

### INSTALLATIONS DE COMMUNICATION PHONIQUE, DE TRANSMISSION DE DONNÉES ET DE CÂBLO-DIFFUSION

- LE SYSTÈME COMPLET D'ACHÈMEMENTS DE CONDUITS POUR FILS À L'ÉTAT VIDE COMPRENDRA DES BOÎTES DE SORTIE, DES CONDUITS ET DES FILS OU CORDAGES DE TIRAGE.
  - CANALISATIONS MONTANTES (TUBES ÉLECTRO-MÉTALLIQUES) DE 21 mm ENTRE DES BOÎTES DE DISPOSITIFS À DOUBLE GROUPEMENT ET LE PLÉNUM DE PLAFOND, PAR LA DIVISION 26. EMBLACEMENT EXACT, À DÉTERMINER SUR PLACE.
  - FIL DE TIRAGE, EN POLYPROPYLENE
  - PLAQUES DE RECOUVREMENT, DEVANT ÊTRE MONTÉES PAR D'AUTRES TIERCES.
- PLAQUES DE RECOUVREMENT.
  - PLAQUES DE RECOUVREMENT EN ACIER INOXYDABLE ET POLI, D'UNE ÉPAISSEUR DE 1,0 mm ET CE, POUR DES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE; À MONTER DANS UNE BOÎTE DE MONTAGE AFFLEURÉ.
  - NE MONTER LES PLAQUES DE RECOUVREMENT QU'UNE FOIS TERMINÉS LES TRAVAUX DE PEINTURE ET LES AUTRES TRAVAUX DE FINITION.
  - INSTALLER DES PLAQUES DE RECOUVREMENT DE TYPE PARTAGÉ ET APPROPRIÉ, AUX ENDOITRS À PARTIR DESQUELS DES DISPOSITIFS DE CÂBLAGE SERONT GROUPEURS.
  - PLAQUES DE RECOUVREMENT POUR DISPOSITIFS DE CÂBLAGE, PETITES PLAQUES DE SORTIE DE COMMUNICATION (SOIT DES PLAQUES 'COVERLET'), DEVANT ÊTRE PRÉVUES PAR L'ENTREPRENEUR CHARGÉ DU SYSTÈME.
  - PLAQUES DE RECOUVREMENT À LA GRANDEUR DU PROJET, DEVANT TOUTES PROVENIR D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.

### DISJONCTEURS DE CIRCUIT

- PRÉVOIR DES DISJONCTEURS DE CIRCUIT DANS LE TABLEAU DE DISTRIBUTION ET CE, SELON LES INDICATIONS.
- DISJONCTEURS DE CIRCUIT D'EMBRANCHEMENT, À PRISE RAPIDE ET À RUPTURE RAPIDE ET OFFRANT UNE COMPENSATION D'AMBIANCE ET À DÉCLENCHEMENT COMMUN À L'EMPLACEMENT DE TOUTS LES DISJONCTEURS À PLUSIEURS PÔLES. LE DÉCLEC DEVRA ÊTRE INDIQUÉ DE FAÇON CLAIRE ET PRÉCISE ET CE, PAR L'ENTREMISE DE LA POIGNÉE DE DISJONCTEUR QUI DEVRA PRENDRE SA POSITION MITOYENNE ENTRE LES POSITIONS DE MISE EN CIRCUIT (« ON ») ET DE MISE HORS CIRCUIT (« OFF »).
- CAPACITÉ D'INTERRUPTION DES DISJONCTEURS :
  - TABLEAUX DE DISTRIBUTION DE 250 VOLTS ET TABLEAUX DE DISTRIBUTION 'COP' : À ASSORTIR AUX TABLEAUX EXISTANTS.

### DISJONCTEUR

- RÉGIME DU DISJONCTEUR, DEVANT ÊTRE EN MESURE D'ACCEPTER UN RÉGIME EN « ON » EN OUTRE, LE DISJONCTEUR DEVRA ÊTRE AMÉNAGÉ AVEC TROIS (3) DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE; SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, IL DEVRA S'AGIR IC'UN DISJONCTEUR NEMA 1. L'AMPÉRAGE DEVRA ÊTRE CONFORME À CE QUI EST INDIQUÉ DANS LES DESSINS; À MONTER DE SORTIE QUE LE CENTRE DE LA POIGNÉE SOIT À 1 500 mm AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.

### ÉCLAIRAGE

- DE TYPE DIODIQUE, À RÉGIME DE 3 000 LUMENS ET À TEMPÉRATURE DE 4 100 °K
  - RÉGIME : 120 VOLTS, 60 Hz
  - DE TYPE COMPLÈTEMENT EMBÔITÉ ET CONÇU POUR UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 40 DEGRÉS C
  - FACTEUR D'ÉNERGIE, À VALEUR C'EUR D'AU MOINS 95 P. 100
  - BALLAST À CIRCUIT ÉLECTRONIQUE INTÉGRÉ ET DE TYPE RACCORDE EN PARALLÈLE ET CE, AUX FINS D'EXPLOITATION DES LAMPES.
  - À COTE D'INSONORISATION 'A'
  - VALEUR DE LA DISTORSION DES HARMONIQUES, À POURCENTAGE INFÉRIEUR À 10 P. 100
  - ENSEMBLE DE PROTECTION THERMIQUE, À AUTO-RAJUSTEMENT
  - LUMINAIRES : SELON LES INDICATIONS DANS LA NOMENCLATURE DES LUMINAIRES
- SUPPORTS :
  - TOUTS LES LUMINAIRES NEUFS ET DÉPLACÉS ET MONTÉS À L'INTÉRIEUR D'UN SYSTÈME DE PLAFOND À MOTIF DE QUADRILLAGE DEVRONT ÊTRE SUPPORTÉES DE FAÇON INDÉPENDANTE ET CE, PAR L'EMPLOI DE CHÂNES ET EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES AUTORITÉS LOCALES D'INSPECTION.
  - TOUTS LES LUMINAIRES À ENLEVER ET À REMONTER EN RAISON DU REMPLACEMENT DU MOTIF DE QUADRILLAGE DE PLAFOND DEVRONT ÊTRE INDÉPENDAMMENT SUPPORTÉES DUDIT MOTIF DE QUADRILLAGE ET CE, PAR L'EMPLOI DE CHÂNES ET EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES D'INSPECTIONS LOCALES.

### LAMPES DE SORTIE DE SECOURS

- PLAQUES DE FAÇADE ET PLAQUES ARRIÈRE : EN ALUMINIUM SATINÉ OU EN ACIER PEINT EN GRIS.
- DE TYPE DIODIQUE ET À TENSION D'ENTRÉE DE 120 VOLTS. AUCUNE TENSION SECONDAIRE EN COURANT CONTINU NE SERA REQUISE ICI.
- LA DURÉE DE VIE UTILE DE CES LAMPES DIODIQUES EST ÉTABLIE À 25 ANS.
- À LETTRAGE ROUGE DE 150 mm DE HAUTEUR SUR 19 mm DE LARGEUR ET SUR FOND BLANC, PORTANT L'INSCRIPTION SUIVANTE : 'EXIT/SORTIE'.
- PLAQUE DE FAÇADE, DEVANT DEMEURER À L'ÉTAT EMPRISONNÉ LORSQUE L'ON REMPLACE LES LAMPES.
- DE MONTAGE UNIVERSEL
- À FLÈCHE VERS LA DROITE, VERS LA GAUCHE OU DANS LES 2 DIRECTIONS ET CE, SELON LES INDICATIONS DES DESSINS.
- PANNEAU PROTECTEUR OFFRANT UNE RÉSISTANCE AUX IMPACTS ET DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC UN EMBÔITEMENT EN ALUMINIUM REFOULÉ.
- MARQUEUSE DE MONTAGE AU PLAFOND OU DE MONTAGE MURAL ET PLAQUE DE MONTAGE, AUX FINS DE MONTAGE SUR UNE BOÎTE DE RACCORDEMENT DE 100 mm ET DE FORME OCTAGONALE.
- INSTALLER TOUTES LES LAMPES DE SORTIE DE SECOURS EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS ET SELON LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO, SELON SON ÉDITION DE 2012.
- CONNECT FIXTURES TO EXISTING EXIT LIGHT CIRCUITS AS INDICATED.